

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 décembre 2020**

Sous la présidence de Monsieur FISCHER Daniel, Maire, et suite à la convocation adressée en date du 8 décembre 2020.

**Membres présents :** M. BURTIN Pierre / Mme ROHMER Marie-Anne / M. BARILLON Rémi / Mme KAPPS Geneviève / M. GOUETH Alphonse, *Adjoints au Maire*.

Mmes ARBOGAST Annie / CHAVEROT Elisabeth / M. CLOSSET Christian / Mme DATTOLICO Isabelle / M. DOMINIAK Nicolas / Mme EBERLE-SCHULER Christelle / M. FRITSCH Romain / Mmes GABEL Alexia / GROH Marlène / M. GROLLEMUND René / Mme HEIMBURGER Agathe / M. HUMMEL Christophe / Mmes MOREIRA Isabelle / PFERSCH Geneviève / MM. PISTORIUS Nicolas / REUSCHLÉ Jérôme / ROSSI Thomas / Mme WEBER Sophie / M. WENDLING Jean-Marc.  
Mme RIESBECK-BESSON Michèle a rejoint la séance au point N° 106/2020.

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :** M. CARBIENER Julien.

**Procuration(s) :** M. CARBIENER Julien a donné procuration à M. BURTIN Pierre.

-----  
**Ordre du Jour**

- Désignation du secrétaire de Séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 9/11/2020
  - Délégation permanente au Maire - Devis et factures
- Marché Public - réhabilitation de la Maison Klein Lot N° 10 - Application des Pénalités
  - Jardins familiaux - non restitution de cautions
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
  - Subvention exceptionnelle
  - Débat d'Orientation Budgétaire
- Logements communaux - Révision des loyers
- Logements communaux - Révision tarification chauffage
- Logements communaux - Révision tarification eau et assainissement
  - Modifications Commissions Communales
- Convention de mise à disposition du personnel communal au CCAS
- Convention de mise à disposition du personnel communal au GAMJSAL
  - Convention Alter Énergie Alsace
- Lotissement Peupleraie IV - Compte-rendu annuel (SERS)
  - Divers

\*\*\*\*\*

*Le Maire salue les Conseillers Municipaux présents et propose de passer immédiatement au premier point de l'ordre du jour.*

\*\*\*\*\*

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Vu** l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Après délibération, le Conseil Municipal désigne Franck Giessenhoffer, Responsable des Affaires Générales, secrétaire de séance.*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 09/11/2020**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

*Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9/11/2020 transmis à l'ensemble des membres est proposé à la signature du Conseil et est adopté à l'unanimité dans la forme et la rédaction proposées.*

### **101/2020 - DÉLÉGATION PERMANENTE AU MAIRE - DEVIS ET FACTURES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2020 statuant sur les délégations générales de compétences données au Maire,

*Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation permanente pour les marchés suivants :*

- ☛ Devis de Cube Solution d'un montant de **4.200 € TTC par an** pour la génération des plans DT-DICT.
- ☛ Devis de l'entreprise de peinture Rolling Richard d'un montant de **588 € TTC** pour la reprise en peinture des portes de l'Hôtel de Ville.
- ☛ Devis de GHM d'un montant de **988,40 € TTC** pour l'acquisition de mobilier urbain (potelets, barrières).
- ☛ Devis de Cap'Énergies d'un montant de **1.350 € TTC** pour un audit énergétique en prévision de la rénovation énergétique du presbytère.
- ☛ Devis de STP d'un montant de **900 € TTC** pour l'installation de 2 mains-courantes pour l'Hôtel de Ville.
- ☛ Devis de Stam d'un montant de **6.348 € TTC** pour la reprise du faux-plafond de la salle culturelle "Les Roseaux" et la mise en place de cloisons séparatives dans le plenum pour répondre aux demandes du SDIS formulées lors de la Commission de Sécurité.

### **102/2020 - MARCHÉ PUBLIC - TRANSFORMATION DE LA MAISON KLEIN - LOTS 7 ET 10 - APPLICATION DES PÉNALITÉS**

**Le Maire explique que** le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) mis en place dans le marché de travaux relatifs à la transformation de la Maison Klein en un Espace Culturel et Touristique, la société Jung Menuiserie ne s'est pas présentée à une réunion et qu'il convient d'appliquer à l'entreprise une pénalité de 300 € HT.

**Vu** le Code des Marchés Publics (en vigueur au moment du marché),

**Vu** l'article 4.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *décide d'appliquer la pénalité de 300 € HT à l'entreprise Menuiserie Jung,*
- *autorise le Maire à réaliser les écritures correspondantes.*

### **103/2020 - JARDINS FAMILIAUX - NON RESTITUTION DE CAUTION**

**Vu** les délibérations N° 49/2013 et N° 47/2020 du Conseil Municipal relatives à l'adoption du règlement intérieur des jardins familiaux,

**Vu** la délibération N° 68/2019 du Conseil Municipal révisant les tarifs de location des jardins familiaux applicables aux locataires,

**Le Maire explique** qu'un locataire n'a pas respecté les règles relatives à l'entretien de la parcelle louée. Le règlement intérieur prévoit une non-restitution de la caution en cas de manquements constatés.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *prend acte du manquement du locataire pour non-entretien,*
- *décide de ne pas procéder au remboursement de la caution suivante :*  
Exercice 2018 - titre de recettes N° 540 - Montant : 150 €,
- *décide d'encaisser cette recette sur l'article 7788 - produits exceptionnels divers.*

### **104/2020 - APPROBATON DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – ANNEXE 1**

**Le Maire rappelle** au Conseil Municipal que par délibération N° 06/2017 du 11 janvier 2017, le Conseil de Communauté a instauré le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. Par délibération n° 71/2020 du 16 juillet 2020, le Conseil de Communauté a composé la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

En application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPCI est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et s'est prononcée sur le transfert de la charge :

- Aménagement Numérique du Territoire : participation aux infrastructures et réseau de télécommunication à très haut débit pour la commune de Dahlenheim.

En effet, après confirmation de la Région Grand Est, la Commune de Dahlenheim peut également bénéficier d'un réseau de télécommunication à très haut débit modifiant ainsi la répartition initiale.

**M. René Grollemund précise** que la mise en place de la fibre à Dahlenheim n'était pas possible auparavant du fait de l'existence d'un contrat prévoyant une connexion internet par câble.

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,

**Vu** la délibération n° 06/2017 du 11 janvier 2017 du Conseil de Communauté instaurant le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique,

**Considérant** qu'en application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPCI est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation,

**Considérant** également que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées établit et vote annuellement un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources,

**Considérant** par ailleurs que la loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population,

**Considérant** notamment que le rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté de communes qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission par la communauté de communes,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes, du 1<sup>er</sup> décembre 2020 selon document joint en annexe,*
- *charge le Maire de transmettre un exemplaire de la présente délibération au Président de la Communauté de Communes.*

### **105/2020 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

**Le Maire explique** que traditionnellement les résidents de la Maison de Retraite "Le Stift" bénéficiaient chaque année de colis au moment de Noël. Compte-tenu du contexte sanitaire actuel et de l'application des gestes barrière, la Directrice ne souhaitait pas qu'une distribution de colis soit effectuée au sein de l'établissement.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2313-1-2° et L.2541-12-13,

**Vu** le Budget Primitif 2020,

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *décide de verser une subvention de 1.000 € à l'Association "Ensemble contre la Solitude".*

Imputation : C/6574 - Ligne "Divers".

### **106/2020 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) – ANNEXE 2**

**Le Maire indique** que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que deux mois avant le vote du Budget Primitif, un Débat d'Orientation Budgétaire soit organisé au sein du Conseil Municipal. Au préalable, les conseillers municipaux doivent prendre connaissance d'un rapport explicatif :

- le contexte économique et financier international, national et local,
- la situation financière de la collectivité pour l'année à venir,
- une vision pluriannuelle tenant compte de la situation de la collectivité et du contexte global.

La note explicative et le débat qui suit ont vocation à éclairer les élus et agents dans la définition des orientations budgétaires.

**M. Pierre Burtin, 1<sup>er</sup> Adjoint, relate** les éléments présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et propose à l'assemblée de débattre sur le contenu et les projections à venir.

**M. Jean-Marc Wendling estime** que le projet du CCS Les Roseaux doit être une priorité et que les orientations devront prendre en compte les résultats des différentes expertises. Il suggère également d'ajouter une réflexion autour de la réhabilitation et de la valorisation de la Promenade des Moulins, projet présent sur les programmes des deux équipes siégeant au Conseil Municipal.

**Le Maire et M. Pierre Burtin partagent** la vision de M. Jean-Marc Wendling concernant les Roseaux. Des sondages seront effectués en janvier sur demande de l'expert en assurance et les résultats devraient être connus en mars prochain. La décision finale sera prise en fonction des observations formulées. En ce qui concerne la Promenade des Moulins, le projet sera inscrit. Il est précisé qu'une première étude concernant la mise en œuvre d'un sentier pieds-nus a déjà été faite en lieu et place du Parc à Cigognes et qui pourra servir de base pour un futur aménagement autour de la dimension intergénérationnelle. Il est précisé que pour ce site, il est d'ores et déjà prévu la suppression du grillage et la démolition des petits abris.

**M. Jean-Marc Wendling rend attentif** la municipalité au sujet du projet de terrain synthétique : ce projet est connu de longue date mais il est important de souligner que celui de Wasselonne a été construit par l'ex Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig et qu'il conviendra de définir les contributions des différentes parties avant de lancer réellement le projet. Il conviendra également de vérifier la possibilité d'une participation du Conseil Départemental. Ce terrain continuera d'être utilisé par le Collège.

**Le Maire et M. Pierre Burtin indiquent** qu'un travail en amont est déjà en cours pour présenter un projet clair et pour définir les participations des potentiels contributeurs. En ce qui concerne la contribution départementale, la réponse n'est pas encore claire du fait de la fusion imminente des deux départements.

**M. Christian Closset souhaite connaître** le niveau de la section d'investissement pour 2021.

**M. Pierre Burtin indique** que le niveau sera identique à 2020, soit 1,6 M€. Il est précisé que la liste des investissements est donnée à titre indicatif et fera l'objet d'ajustements et d'arbitrages en fonction des priorités et des capacités financières de la collectivité.

Il indique que les résultats 2020 seront excédentaires sur les deux sections. La situation de trésorerie au 14 décembre 2020 est de 1,2 M€.

Il conclut en remerciant les conseillers municipaux pour leurs différentes contributions et indique que le budget 2021 sera voté lors de la séance du 25 janvier prochain après une consultation de la Commission FRIC fixée le 12 janvier 2021. D'ici là d'autres propositions peuvent être formulées par courriel.

**Vu** l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Rapport d'Orientation Budgétaire,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire,*
- *prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu, sur base d'un rapport transmis aux conseillers municipaux, avant le vote du Budget Primitif 2021, lors de la séance du 14 décembre 2020.*

## **107/2020 - RÉVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX ET GARAGES**

Le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'indice de référence des loyers (IRL) se substitue à la moyenne des indices du coût de la construction comme référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé. Le décret relatif à l'IRL du 22 décembre 2005 définit ses modalités de calcul.

*Ainsi l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 fait apparaître une augmentation de 0,46%, augmentation qu'il est proposé d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 pour les logements et garages communaux.*

*Le Conseil Municipal adopte cette proposition.*

### **108/2020 - RÉVISION DU PRIX DE CHAUFFAGE DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

**Le Maire rappelle** que les 2 logements communaux de l'École Élémentaire sont branchés sur le chauffage central.

*Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le tarif à 115 € par mois et par logement pour l'année 2021.*

*Le Conseil Municipal adopte cette proposition.*

### **109/2020 - RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT DES LOGEMENTS COMMUNAUX NE COMPORTANT PAS DE COMPTEUR**

*Pour les logements communaux ne disposant pas de compteur, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour l'année 2021 le tarif comme suit :*

- 61 € par adulte et par semestre,
- 36 € par enfant de moins de 12 ans et par semestre.

*Le Conseil Municipal adopte cette proposition.*

### **110/2020 - COMMISSIONS COMMUNALES - MODIFICATIONS**

**Vu** la délibération N° 31/2020 relative à l'organisation des commissions communales et à la désignation des membres,

M. Julien Carbiener souhaite intégrer la Commission Construction, Habitat et Urbanisme, PLU et Voirie.

*Le Conseil Municipal approuve la modification demandée.*

### **111/2020 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Le Maire explique** qu'il convient de mettre en place une convention de mise à disposition du personnel communal au Centre Communal d'Action Sociale. Ce document permettra d'encadrer le travail des agents communaux qui peuvent être amenés à accomplir des missions du CCAS. En outre, cette convention permet de protéger les agents des éventuels risques pouvant survenir dans le cadre de cette mise à disposition.

Depuis cette année, les mises à dispositions ne relèvent plus du champ des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

**M. Jean-Marc Wendling suggère** qu'un comptage des heures effectuées réalisées par les agents pour le compte du CCAS soit réalisé pour mesurer et valoriser cette mise à disposition.



**M. Romain Fritsch indique** qu'un comptage est déjà fait.

**Mme Sophie Weber répond** que des données chiffrées ne sont pas disponibles actuellement.

**M. Christian Closset propose** qu'un rapport annuel soit présenté.

**Le Maire indique** que les remarques formulées seront intégrées dans le dispositif de mise à disposition.

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** la loi 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique,

**Vu** le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires (CAP),

**Considérant** que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet d'une mise à disposition auprès des collectivités territoriales, d'établissements publics ou organismes publics ou privés,

**Considérant** la nécessité d'encadrer la mise à disposition du personnel communal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par une convention liant les deux parties,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *adopte le projet de convention,*
- *autorise M. Pierre Burtin, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à signer la convention.*

#### **112/2020 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AU GROUPEMENT ASSOCIATIF DE MARLENHEIM POUR LA JEUNESSE, LE SPORT, LES ARTS ET LOISIRS – ANNEXE 4**

**Le Maire explique** qu'il convient de mettre en place une convention de mise à disposition du personnel communal au Groupement Associatif de Marlenheim pour la Jeunesse, le Sport, les Arts et Loisirs (GAMJSAL). Ce document permettra d'encadrer le travail des agents communaux qui peuvent être amenés à accomplir des missions du GAMJSAL. En outre, cette convention permet de protéger les agents des éventuels risques pouvant survenir dans le cadre de cette mise à disposition.

Depuis cette année, les mises à dispositions ne relèvent plus du champ des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

**M. Jean-Marc Wendling suggère** qu'un comptage des heures effectuées réalisées par les agents pour le compte du GAMJSAL soit réalisé pour mesurer et valoriser cette mise à disposition.

**M. Romain Fritsch indique** qu'un comptage est déjà fait.

**Mme Sophie Weber répond** que des données chiffrées ne sont pas disponibles actuellement.

**M. Christian Closset propose** qu'un rapport annuel soit présenté.

**Le Maire indique** que les remarques formulées seront intégrées dans le dispositif de mise à disposition.

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** la loi 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique,

**Vu** le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires (CAP),

**Considérant** que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet d'une mise à disposition auprès des collectivités territoriales, d'établissements publics ou organismes publics ou privés,

**Considérant** la nécessité d'encadrer la mise à disposition du personnel communal au Groupement Associatif de Marlenheim pour la Jeunesse, le Sport, les Arts et Loisirs (GAMJSAL) par une convention liant les deux parties,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *adopte le projet de convention,*
- *autorise le Maire à signer la convention.*

### **113/2020 - CONVENTION ALTER ÉNERGIE ALSACE – ANNEXE 5**

**M. Pierre Burtin explique** que la Municipalité souhaite être accompagnée dans le projet d'optimisation des dépenses d'énergie. L'association Alter Alsace Energies basée à Lutterbach (Haut-Rhin) propose ce type de service. A partir d'analyses du bâti et des consommations passées, le technicien dédié au projet pourra accompagner la Collectivité vers une réduction des consommations mais également sur la production d'énergies renouvelables. Pour ce faire, l'association étale son analyse sur 3 bâtiments et sur 3 ans et tranche chaque année sur une thématique :

- Année 1 : Sobriété
- Année 2 : Efficacité
- Année 3 : Énergies Renouvelables

L'analyse pourra porter sur les 3 bâtiments (sans doute les écoles).

Tout le long de son intervention, le technicien forme et sensibilise les occupants des bâtiments aux bonnes pratiques.

L'Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Région Grand Est subventionneront ce type d'actions à hauteur de 60% réduisant très largement la part restant à la charge de la Commune.

**Vu** le projet de convention,

**Entendu** les explications du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *autorise le Maire à signer la convention,*
- *prévoit les crédits nécessaires sur 3 ans :*

<b>Année</b>	<b>Total (3 bâtiments)</b>	<b>Subvention</b>	<b>Reste à charge</b>
1 (2021)	2.850	60%	1.140
2 (2022)	2.925		1.170
3 (2023)	3.000		1.200
<b>TOTAL :</b>	<b>8.775</b>		<b>3.510</b>

### **114/2020 - LOTISSEMENT PEUPLERAIE IV - COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2019 – ANNEXE 6**

**Le Maire rappelle** que le projet de lotissement Peupleraie IV est porté par la Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg (SERS). Il couvre une surface de 5,3 hectares et contiendra environ 125 lots (densité moyenne de 25 logements à l'hectare).



En 2018, le Permis d'Aménagement a été accordé suite à des fouilles. En 2019, ont été définies les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour limiter les coulées de boue. Une enquête publique a eu lieu en 2020 et s'est conclue par un avis favorable.

La viabilisation devrait intervenir au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 pour une commercialisation au début 2022 à un prix oscillant entre 20 et 30.000 € l'are.

**M. Pierre Burtin indique** que M. Julien Carbiener souhaite revoir le principe d'interdiction d'achat de 2 terrains contigus par un même acheteur défendu par le SCOTERS (dont la commune ne fait plus partie).

**M. Nicolas Dominiak indique** que ce type d'achat était possible contre le paiement d'une taxe plus importante.

**Le Maire informe** le Conseil Municipal que la Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région Strasbourgeoise (SERS) a remis le compte-rendu d'activité 2019. Ce document présente trois points :

- 1- le cadre juridique et l'historique de l'opération,
- 2- l'avancement de l'opération,
- 3- l'aspect financier.

La lecture de ces supports permet de comprendre la philosophie globale du projet, les évolutions de ce dernier au fil des années et les perspectives envisagées.

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.300-4, L.300-5 et suivants,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal N° 62/2014,

**Vu** la convention de concession d'aménagement signée le 12 août 2014,

**Vu** le compte-rendu d'activité 2019 présenté par la SERS,

***Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.***

## **DIVERS**

### **Commissions Communales**

– **Mobilité et Sécurité** (Rémi Barillon) :

↳ Réunion du 17 novembre 2020 : La commission a pris connaissance du projet de vidéoprotection proposé par le bureau d'études NEOBE. Ce dernier était vaste avec une dizaine de sites répertoriés. L'objectif visé est d'étudier toutes les possibilités pour pouvoir déposer un dossier complet et évolutif sur les années à venir.

↳ Réunion du 24 novembre 2020 : La réunion était consacrée à la définition des sites retenus répondant aux objectifs visés à savoir :

- 1 - la protection des bâtiments publics,
- 2 - la protection des entrées/sorties de ville.

Les sites retenus sont les suivants :

- Mairie
- Déchetterie / Piste cyclable
- Roseaux / ESPV
- Entrées et sorties de ville.

Le calendrier du projet est le suivant :

- 11 décembre : visite de la gendarmerie
- Février 2021 : dossier complet (financier compris)  
définition des modalités d'enquête publique
- Été 2021 : implantation ponctuelle.

- **Finances, Ressources et Impôts Communaux** (Pierre Burtin) : réunion du 25 novembre 2020 consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire.
  
- **Animation, Tourisme et Fleurissement** (Geneviève Kapps) :
  - ↳ Réunion du 2 décembre 2020 :
    - Animations : Des forains se sont installés sur la Place du Kaufhaus pour donner une petite ambiance de Noël au bourg-centre. Les 6, 13 et 20 décembre (de 16h à 17h), une distribution de billets gratuits est assurée par le Christkindel et le Père Noël.
    - La cour de l'Espace Culturel et Touristique a été décorée par les bénévoles du P'tit Musée et a pu bénéficier de 2 sapins donnés par M. Jean-Marc Wendling. La Municipalité le remercie pour ce don.
    - Compte-tenu du contexte sanitaire et des directives gouvernementales, les animations et l'exposition Géfé sont annulées et le P'tit Musée est fermé au public.
    - Une réunion sera prochainement organisée pour la mise en place d'un calendrier culturel pour l'année 2021 qui s'articulera autour des Soirs d'Été et des animations traditionnelles (Ami Fritz, Fête des Vendanges) dont les contours seront redéfinis pour être dynamisés.
    - Fleurissement : Le fleurissement suivra à l'avenir un plan pluriannuel. Un groupe de travail, auquel prennent part des agents du Service Technique, travaille d'ores et déjà sur cette thématique.
    - Culturel/Tourisme : 13 pupitres d'informations culturelles et touristiques seront installés au centre-bourg dont la mission sera de mettre en avant le patrimoine et l'histoire locale.
    - Marché hebdomadaire : De nouveaux stands sont venus renforcer l'offre commerciale du marché suite à un démarchage initié par les élus.
  
- **Bâtiment, Habitat et Urbanisme, PLU, et Voirie** (Pierre Burtin) :
  - ↳ Réunion du 7 décembre 2020 :
    - Chantier TSPO : Le bassin de rétention au niveau de Furdenheim suit son cours. Les massifs autour du carrefour ont été supprimés pour que les travaux du giratoire puissent débuter. Pendant cette période, la départementale menant à Fessenheim-le-Bas sera fermée. La circulation sur l'axe Marlenheim-Furdenheim sera perturbée ce qui impliquera des difficultés pour rejoindre l'agglomération strasbourgeoise.
    - Voirie : Les prochains chantiers seront les rues du Capitaine North, du Fossé, des Roses et des Violettes. D'autres pistes sont à explorer telles que la rue de l'Europe et la rue des Prés (en lien avec le futur projet de Zone d'Activités).
    - Zone d'Activités rue des Prés : L'acquisition des terrains par l'aménageur se réalisera en 2021 (290 K€). L'opérateur aurait déjà 6 lots réservés sur 10 pour des activités artisanales et/ou industrielles.
    - Des pré fouilles ont permis la découverte de vestiges issus de l'Âge de Fer. La DREAL décidera si des fouilles complémentaires doivent être menées.
  
- **Environnement, Nature et Agriculture** (Daniel Fischer) :
  - ↳ Réunion du 8 décembre 2020 :
    - La réunion était consacrée à la mise en place de l'Observatoire Municipal de la Propreté et la désignation des observateurs par secteur :
      - Sud rue du Général de Gaulle : Alphonse Goueth,
      - Kronthal / Quartier Centre : Isabelle Moreira / Geneviève Kapps / Geneviève Pfersch / Rémi Barillon,
      - Anciens lotissements : Marlène Groh / Karine Arbogast,
      - Nouveaux lotissements : Nicolas Dominiak,
      - Vignoble, champs, forêts : Georges Goudey / Romain Fritsch.
    - Ces derniers seront chargés de suivre la zone et d'annoter les signalements sur une grille d'analyse.
    - Des candidatures supplémentaires peuvent être adressées en Mairie.

## ☛ Communauté de Communes Mossig et Vignoble

- Compétence transport : avant le 31 mars 2021, la Communauté de Communes Mossig et Vignoble devra se positionner sur la prise de cette compétence.  
Une réflexion locale devra être menée notamment au sujet des lignes de rabattement et du transport à la demande. La commission Mobilité/Sécurité sera saisie. L'étude menée par le PETR au niveau des trois Communautés de Communes membres pourra également être exploitée.
- Salles sportives - Covid 19 : la Communauté de Communes a décidé ne pas facturer l'occupation des salles pour 2020.
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : les entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du transport aérien, du sport de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés pendant la crise sanitaire bénéficieront d'une exonération de 2/3 de la CFE en 2020.
- Intérêt Communautaire : les monuments historiques seront sortis de l'intérêt communautaire (pas d'impact pour Marlenheim). Une commission thématique siègera tout de même au niveau intercommunal pour l'octroi d'aides à la rénovation ou réhabilitation au patrimoine remarquable.
- Périscolaire : une étude sera menée par la Communauté de Communes pour analyser précisément les besoins du territoire et les aménagements nécessaires au niveau local et sera mise en lien avec le projet de centralité.

## ☛ Police pluricommunale (Daniel Fischer)

Une réunion a eu lieu avec les communes ayant manifesté un intérêt pour la mise en place d'une police pluricommunale (à savoir : Nordheim, Kirchheim, Wangen et Traenheim). Les échanges ont été constructifs. Les expériences des autres territoires sont positives.

**M. Nicolas Dominiak rend** attentif à la nécessité d'une continuité territoriale pour la mise en œuvre d'un tel projet.

## ☛ Subventions (Daniel Fischer)

Caritas et la Croix Rouge ont remercié la Commune et le Conseil Municipal pour l'aide exceptionnelle accordée.

**Mme Annie Arbogast souhaite savoir** si les associations ont eu un retour des subventions promises par le Département.

**Le Maire répond** par l'affirmative.

## ☛ Subventions LEADER (Daniel Fischer)

La Commission Locale LEADER a octroyé une aide de 80% pour la réalisation de la Maquette "la Cité idéale des Droits de l'Homme" implantée au sud de la Place de l'Église, soit **5.932 €**.

## ☛ Fonctionnement de l'Hôtel de Ville

Les horaires proposés lors de la séance du 12 octobre 2020 seront maintenus. Ces derniers ont été construits avec les agents et permettent une augmentation de l'amplitude d'ouverture au public de 4,5 heures par semaine.

Les nouveaux horaires d'ouverture au public applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont les suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00 - 12h00	08h00 - 12h00	08h00 - 12h00	08h00 - 12h00	08h00 - 12h00
14h00 - 18h30	/	/	14h00 - 17h00	14h00 - 17h00

Une permanence du Maire et des Adjointes sera mise en place le samedi matin de 10h à 12 h à l'Hôtel de Ville.

Un bilan ultérieur sera réalisé.

#### ☛ **Plateforme "J'achète Marlenheim-Wasselonne"**

Les deux communes ont décidé de mettre en place une plateforme incitative de l'achat local. Pour participer à l'opération, les commerçants doivent s'inscrire sur la plateforme en ligne "J'achète Marlenheim-Wasselonne". Les clients doivent faire de même. Ces derniers feront des achats directement sur la plateforme. Ils bénéficieront d'une bonification de 25% des achats effectués à faire valoir dans un autre commerce local (le plafond est de 500 € / habitant).

Chaque commune a mis 2 € par habitant soit 9.000 € pour Marlenheim et 13.000 € pour Wasselonne.

#### ☛ **Remerciements**

Le Maire clôt cette dernière séance de l'année en remerciant les conseillers pour leur engagement depuis le début du mandat et leur participation assidue aux différentes commissions et réunions qui ont permis, malgré la crise sanitaire, de maintenir un lien.

Il présente ses vœux à l'occasion des fêtes de fin d'année et formule le souhait que la situation en 2021 soit plus favorable.

\*\*\*\*\*

*Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 21 h 03.*

**Franck Giessenhoffer**



*Secrétaire de Séance*

**Daniel Fischer**



*Maire de Marlenheim*